

**Élection d'un représentant au Sénat
académique de la ComUE.**

Conseil Académique du 02 décembre 2025

Délibération 2025/12/CAc-011

LE CONSEIL ACADEMIQUE,

Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-4 et L.712-6-1 ;

Vu les statuts de la ComUE, notamment l'article 20 ;

Vu la délibération 2025/05/CAc-019 désignant Monsieur Hermès DESGREZ et Madame Lucia PEREZ-SERRANO en tant que représentants dans le collège des doctorants ;

Considérant que les représentants sont élus par et parmi leurs pairs au sein du Conseil académique ;

Considérant que l'élection doit respecter la parité entre les femmes et les hommes pour chaque collège ;

Considérant la démission de Madame Lucia PEREZ-SERRANO, le 27 mai 2025 ;

Considérant la candidature de Madame Afi-Oportune KPOTOR ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- ❖ **DÉSIGNE** Madame Afi-Oportune KPOTOR pour siéger au sein du Sénat académique de la ComUE pour la durée de son mandat au sein du Conseil académique de l'Université de Toulouse.

Date de transmission à la Rectrice de Région
académique et publication :

.....le 12 décembre 2025

Toulouse, le 02 décembre 2025

La Présidente de l'Université de Toulouse
Odile RAUZY



Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés

Nombre de membres du collège doctorants : 4
Nombre de membres présents ou représentés : 2

Nombre de voix favorables : 2
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0